



VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Déclaration préalable du Sgen-CFDT à la CDAS plénière des Yvelines du 30 mai 2023

Madame la Secrétaire Générale Départementale, Mesdames, Messieurs,

Même si le Sgen-CFDT déplore la difficulté réelle de recrutement de nos assistants sociaux pour la CDAS des Yvelines, il tient, avant tout, à les remercier pour le travail exhaustif de préparation des dossiers présentés lors des commissions pour nous permettre d'être le plus équitable possible dans l'appréciation des aides à accorder aux personnels demandeurs. Le Sgen-CFDT tient aussi à remercier les personnels des services de l'action sociale pour leur accompagnement particulièrement humain à l'égard des personnels en difficulté.

Et non, cette année, nous ne ferons pas remarquer le nombre conséquent de nos dossiers dans ce département par rapport aux autres départements car, compte-tenu de nombreux aléas, nous n'avons pas pu étudier autant de dossiers que les années précédentes !

Nous entendons les reproches des services sociaux du rectorat considérant que nous ne dépensons pas les sommes accordées pour l'action sociale dans les 4 départements, mais comment le faire sans le personnel nécessaire pour étudier préalablement les dossiers qui nous seront présentés ? Comment le faire correctement lorsque nous recommandons d'envoyer certains agents rencontrer la CESF, sans CESF ? Le Sgen-CFDT demande une prise en compte de la surcharge de travail dans ce département pour accorder les moyens de travailler décemment sans épuiser nos personnels de l'Action sociale de la DSDEN des Yvelines. Nelson Mandela disait ce que nous vérifions mensuellement en CDAS : « La lutte contre la pauvreté n'est pas un acte de charité. C'est un acte de justice. C'est la protection des droits fondamentaux de l'homme, de son droit à la dignité et à une vie décente » Alors, il est de notre devoir de représentants en CDAS de ne pas entraver ce droit à la dignité en permettant à tous les demandeurs de voir leur dossier étudié et dans des délais raisonnables !

Nous faisons à l'occasion de cette CDAS plénière, le bilan de l'année 2022 et, l'an dernier, le Sgen-

CFDT avait fait part de son inquiétude par rapport à un des 12 engagements de notre Ministre : l'augmentation des crédits d'action sociale en 2022. Non pas, bien évidemment, à une opposition à cette augmentation (Oh non!) mais nous avons craint que l'offre se fasse au détriment du montant annuel des aides exceptionnelles de l'action sociale ou des demandes de logements BALAE. Ce que le Sgen-CFDT constate pour l'année 2022, c'est la baisse du nombre de demandeurs et des dépenses de l'Action sociale dans les Yvelines mais, soyons bien clairs ce n'est pas une baisse effective mais l'impossibilité de traiter tous les dossiers des demandeurs qui fait que moins de dossiers arrivent jusqu'à nous ! Nos dépenses ont presque diminué de moitié par rapport à l'année 2020 en ce qui concerne les prêts et de 27,5 % pour les aides ! Et tout ceci alors que nous constatons que les demandes de logements via BALAE sont en forte augmentation !

Par ailleurs, nous déplorons d'avoir à suppléer, chaque année, par des aides exceptionnelles, l'incurie des services du rectorat : on constate en CDAS que des nouveaux personnels font appel à nos assistants sociaux au mois d'octobre, voire plus tard, pour des salaires non perçus fin septembre ! C'est inacceptable !

Enfin, les dossiers présentés en CDAS sont un microcosme de la société et nous notons une forte augmentation de demandes d'aide de femmes isolées contraintes souvent de quitter le domicile familial pour des faits de violence, ce qui ne peut que nous inquiéter, nous ne pouvons aussi que rappeler avec insistance la précarité de certains personnels comme les AESH qui ont d'autant plus besoin d'accueil et de suivi. Ce sont eux les plus demandeurs des aides exceptionnelles et cela ne peut que s'entendre de par leur situation personnelle et budgétaire !

En vous remerciant, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Sylvie Hopkins, représentante du Sgen-CFDT à la CDAS des Yvelines
contact : versailles@sgen.cfdt.fr